



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 1 • Identification du produit et du fabricant

Nom du produit:	LPS® F-104
Numéro(s) de pièce:	04920 (aérosol), 04905, 04955, C04920 (aérosol), C04905, C04955
Nom chimique:	Mélange de d-limonène et d'hydrocarbure
Utilisation du produit:	Un agent de dégraissage à base de solvant conçu pour enlever goudron, adhésif, graisse, huile et autres résidus des surfaces métalliques et autres surfaces dures.
Coordonnées du fabricant:	LPS Laboratories, 4647 Hugh Howell Road, Tucker, GA, ÉUA 30084 TÉL: Canada & États-Unis: 1 800 241-8334 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8800 FAX: Canada & États-Unis: 1 800 543-1563 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8899
Numéro de téléphone en cas d'urgence:	Chemtrec: Canada & États-Unis: 1 800 424-9300 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 703 527-3887
Site web:	http://www.lpslabs.com

Section 2 • Identification des dangers

Cette matière est considérée comme dangereuse selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Ce produit a été classé conformément aux critères de risques définis dans les règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient tous les renseignements exigés par les règlements sur les produits contrôlés.

Aperçu en cas d'urgence:

Aérosol: DANGER: Inflammable. Contenu sous pression. Nocif ou fatal si avalé.

Vrac: DANGER: Combustible. Conserver loin de la chaleur et des flammes. Nocif ou fatal si avalé.

Mode(s) de pénétration primaire: Contact cutané et oculaire. Inhalation

Effets aigus potentiels sur la santé:

Yeux: Irritant pour les yeux.

Peau: Un contact prolongé ou répétitif avec la peau peut causer un dégraissage de la peau résultant en de possible dessèchements, rougeurs et ampoules. Ce produit contient de la d'limonène d'agrumes – un agent sensibilisateur cutané.

Inhalation: Une inhalation excessive des vapeurs peut causer; irritation de la trachée respiratoire, nausée, étourdissement et mal de tête.

Ingestion: Ce produit possède une toxicité orale aiguë faible, cependant, l'ingestion d'une quantité importante peut causer; nausée, vomissement et irritation gastro-intestinale. Peut causer des lésions si aspiré dans les poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé:

Effets carcinogènes: NTP: Non IARC: Non OSHA: Non ACGIH: Non

Effets mutagènes: Aucun

Effets tératogènes: Aucun

Organes visés: Aucun



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Conditions médicales aggravées par l'exposition:

Les personnes avec des maladies préexistantes du système nerveux central (SNC), conditions neurologiques, maladies cutanées, maladies respiratoires chroniques ou avec un fonctionnement affaibli des reins ou du foie devraient éviter l'exposition.

Effets et symptômes:

Démangeaisons des yeux. Un contact répétitif ou prolongé avec la peau peut causer; rougeur, irritation et desquamation de la peau (dermatite). La respiration de fortes concentrations de vapeurs peut causer maux de tête, stupeur, irritation de la gorge et des yeux et effets sur les reins.

Section 3 • Composition / Information sur les composants

Composante	No. CAS	Pourcentage massique
Esprits minéraux légers	8052-41-3 / 64742-47-8	70 - 80%
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	5 - 10%
1-Propoxypropan-2-ol	1569-01-3	5 - 10%
d-Limonène	5989-27-5	1 - 5%
Diisopropylbenzène	25321-09-9	1 - 5%
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	1 - 5%

Section 4 • Mesures de premiers soins

- Contact oculaire:** Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Si une irritation ou des rougeurs se manifestent, rincer les yeux sous un léger courant d'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières séparées pour assurer une irrigation complète des yeux et des paupières. Ne pas utiliser d'onguent pour les yeux. Recourir immédiatement à du secours médical.
- Contact cutané:** Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Bien nettoyer la zone affectée avec de l'eau et un savon doux. Ne pas utiliser d'onguent. Recourir à du secours médical si l'irritation persiste.
- Inhalation:** Déplacer immédiatement la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si le cœur s'est arrêté, commencer immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Si la respiration est difficile, recourir immédiatement à du secours médical.
- Ingestion:** NE PAS faire vomir à moins que la requête soit demandée par le personnel médical. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente. Si un vomissement spontané est sur le point de se produire, placer la tête de la victime sous le niveau de ses genoux. Si la victime est assoupie ou inconsciente, la placer sur son côté gauche avec la tête penchée. Ne pas laisser la victime seule. Obtenir du secours médical immédiatement.
- Notes au médecin:** Ce matériel est un risque d'aspiration. Le danger potentiel due à l'aspiration doit être pris en compte versus la toxicité orale possible (Voir la section 2 - Ingestion) lors de la prise de décision d'induire le vomissement. L'inhalation de concentrations élevées de ce matériel, tel que possible dans des espaces clos ou durant un abus délibéré, peut être associé avec les arythmies cardiaques.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 5 • Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion:	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Danger communs d'incendie:	Une chaleur intense causera l'ébullition du produit, les vapeurs résultantes pourrait causer une rupture explosive des contenants fermés.
Méthodes pour combattre les incendies:	INCENDIE MINEUR: Utiliser une poudre chimique sèche. INCENDIE MAJEUR: Utiliser du bioxyde de carbone, un voile d'eau, de la fumée ou de la mousse. Refroidir les contenants avec un jet d'eau de façon à prévenir l'accumulation de pression, l'auto ignition et l'explosion.
Sensibilité à l'impact:	Aucune
Sensibilité à la décharge statique:	Oui
Vêtements protecteurs en cas d'incendie:	Les pompiers doivent utiliser des équipements complets, y compris des appareils respiratoires autonomes à pression positive conformes aux normes NIOSH pour se protéger des dangers potentiels d'une combustion ou d'une décomposition de produits dangereuses et d'un manque d'oxygène. Évacuer l'endroit et combattre l'incendie à partir d'une distance maximale ou utiliser des supports de boyaux d'incendie téléguidés ou des embouts programmables.
Remarques spéciales sur les dangers d'explosion:	Les aérosols peuvent exploser s'ils sont chauffés, répandre l'incendie et détruire le système de sprinklers.

Section 6 • Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de retenue:	Déversements et fuites mineurs:	Éliminer les sources d'ignition. Absorber avec un matériel inerte et disposer selon les normes applicables.
	Déversements et fuites majeurs:	Éliminer les sources d'ignition. Établir un périmètre de sécurité et contrôler l'accès. Construire une digue loin en avant du déversement liquide pour assurer une collection complète de celui-ci. Ramasser le liquide libre avec des coussins absorbants, du sable ou d'autres matériels absorbants inertes et non-combustible. Placer dans des contenants à rebuts appropriés pour en disposer plus tard.
Procédures de nettoyage:	Ramasser le produit libre et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.	
Procédures d'évacuation:	Ventiler l'endroit de la fuite ou du déversement. Garder éloigner les personnes non-protégées ou inutiles.	
Procédures spéciales:	Éliminer toutes sources d'ignition. Ventiler l'endroit. Porter un équipement de protection personnel pendant le nettoyage.	

Section 7 • Manipulation et entreposage

Manipulation:	NE PAS vaporiser dans ou autour des sources d'ignition. Après avoir manipulé le produit, il faut toujours se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les bruines ou les vapeurs de vaporisation.
Entreposage:	Conserver les contenants dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter toutes les sources d'ignition (étincelles ou flammes). Entreposer à une température supérieure à 4.4°C (40°F) et inférieure à 49°C (120°F).
Précautions à prendre lors de la manipulation et de l'entreposage:	<i>Entreposer les aérosols comme des aérosols de niveau 3 (NFPA 30B). Entreposer tous les matériaux dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs.</i>



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 8 • Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Directives lors d'une exposition:

Composante	No. CAS	OSHA	ACGIH	NIOSH	Fournisseur
Esprits minéraux légers	8052-41-3 / 64742-47-8	500 ppm PEL	100 ppm TLV	350 mg/m ³ - 10 hre TWA 1800 mg/m ³ - Plafond de 15	Aucune rapportée.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Non établie	Non établie	Non établie	Aucune rapportée.
1-Propoxypropan-2-ol	1569-01-3	Non établie	Non établie	Non établie	Aucune rapportée.
d-Limonène	5989-27-5	Non établie	Non établie	Non établie	Aucune rapportée.
Diisopropylbenzène	25321-09-9	Non établie	Non établie	Non établie	Aucune rapportée.
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	5000 ppm PEL	5000 ppm TLV 30000 ppm STEL	5000 ppm TWA 30000 ppm STEL	Aucune rapportée.

Mesures de contrôle du procédé: Fournir une ventilation d'échappement ou autres contrôles mécaniques pour maintenir les concentrations de vapeurs dans l'air sous leurs limites d'exposition au travail respectives.

Équipement de protection personnelle

Protection oculaire: Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux conformes aux législations appropriées. Une fontaine pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence sont recommandées.

Protection pour les mains: Normalement, aucune protection pour les mains n'est requise; cependant, si le produit devait être vaporisé pendant une longue période de temps, une vaporisation accidentelle sur la peau pourrait se produire. Si tel est le cas, porter des gants résistants aux produits chimiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fournisseur des gants.

Protection respiratoire: Une utilisation typique de ce produit dans des conditions normales ne requière pas l'utilisation d'une protection respiratoire. Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables (listé ci-haut), utiliser une protection respiratoire approuvée par NIOSH (i.e. cartouche pour vapeurs organiques).

Considérations générales d'hygiène: Se laver soigneusement après la manipulation du produit. S'assurer d'avoir un bain oculaire d'urgence disponible.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 9 • Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide	Couleur:	Incolore / blanc eau
Odeur:	Faible d'orange	Taux d'évaporation:	0.15 (BuAc = 1)
Description de la solubilité:	Légèrement soluble dans l'eau	Point éclair:	40°C (104°F) - liquide versé
Point d'ébullition (°C):	~157°C (315°F)	Méthode du point éclair:	Appareil Tagliabue à vase clos
Densité relative (H₂O=1):	0.77 - 0.79 @ 20°C	Température de décomposition:	Non établie
Densité de vapeur (air = 1):	4.8 - 5.3	Température d'auto-ignition:	> 228°C (442°F)
Pression de vapeur:	~ 2 mm Hg @ 20°C	Limites d'inflammabilité (estimées):	INFÉRIEURE: 0.7% SUPÉRIEURE: 6.0%
Règle 1171 PPC:	< 5 mm Hg @ 20°C	Coefficient de partage (n-Octanol/Eau):	< 1
Contenu en C.O.V.	Aérosol: 97.2% selon les règlements fédéraux et d'états pour les produits à la consommation; 755 g/L selon SCAQMD Règle 102 Vrac: 100% selon les règlements fédéraux et d'états pour les produits à la consommation; 777 g/L selon SCAQMD Règle 102	Seuil de l'odorat:	Non établie
Point de fusion:	Non établie	Viscosité:	< 3 cSt @ 25°C
pH	Sans objet	Volatils:	100%
Chaleur de combustion:	Aérosol: > 30 kJ/g Vrac: > 30 kJ/g		

Section 10 • Stabilité et réactivité chimiques

Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter:	Conserver loin des sources d'ignition et de chaleur.
Incompatibilité:	Extrêmement réactif ou incompatible avec les agents oxydants.
Décomposition dangereuse:	Ces produits sont les oxydes de carbone (CO, CO ₂).
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 11 • Information toxicologique

Toxicité aiguë et chronique

A: Information générale sur le produit

Aucune étude de toxicité aiguë n'a pas été conduite sur ce produit. L'information donnée dans cette section se réfère seulement aux composants individuels contenus dans cette préparation.

Une forte concentration atmosphérique peut résulter en une irritation des yeux, des narines et de la trachée respiratoire. Cependant, si manipulé avec une bonne procédure d'hygiène industrielle, ce produit ne présentera pas de danger significatif au travail.

B: Analyse des composantes:

Composante	No. CAS	LC-50	LD-50
Esprits minéraux légers	8052-41-3 / 64742-47-8	> 5500 mg/m ³ / rat / 4 hre	> 5000 mg/kg / oral / rat
			> 3000 mg/kg / cutanée / rat
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Non établie	8532 mg/kg / oral / rat
			> 5000 mg/kg / cutanée / lapin
1-Propoxypropan-2-ol	1569-01-3	> 2230 ppm / rat / 6 hre	2519 mg/kg / oral / rat
			3818 mg/kg / cutanée / lapin
d-Limonène	5989-27-5	Non établie	4400 mg/kg / oral / rat
			> 5000 mg/kg / cutanée / lapin*
Diisopropylbenzène	25321-09-9	> 2.1 mg/L / rat / 6 hre	3900 mg/kg / oral / rat
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	470000 ppm / rat / 30 minutes	Non approprié

* Donnée du fournisseur

Section 12 • Information écologiques

Mobilité: Semi-volatil. Facilement absorbé par le sol. **Persistance / Dégradabilité:** Seulement légèrement biodégradable

Potentiel bio accumulateur: Potentiel minimal de bio accumulation **Autres effets négatifs:** Aucun connu

Des études écologiques n'ont pas été faites sur ce produit. L'information suivante est disponible pour la/les composante(s) de ce produit.

Écotoxicité

Effets sur les organismes:	Composante	No. CAS	Test	Espèce	Résultats
Toxicité aiguë sur les poissons	1-Propoxypropan-2-ol	1569-01-3	4-jours LC50	Oncorhynchus mykiss	35,000 µg/L
	d-Limonène	5989-27-5	96-hre EC50	Pimephales promelas	1,490 mg/L
			96-hre LC50	Oncorhynchus mykiss	> 100 mg/L*
Toxicité aiguë sur les Daphnies	1-Propoxypropan-2-ol	1569-01-3	48-hre LC50	Daphnia magna	> 100 mg/L*
Inhibition bactériale	No data available				
Inhibition sur la croissance des algues	1-Propoxypropan-2-ol	1569-01-3	96-hre EC50	Selenastrum capricornutum	1,466 mg/L*
Bio accumulation dans les poissons	1-Propoxypropan-2-ol	1569-01-3	BCF	Aquatique ou terrestre	2.32 mg/L

* Donnée du fournisseur



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT

LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 13 • Considérations relatives à l'élimination

Statut des déchets: Les aérosols, si dépressurisés et vidés en laissant moins de 2.54 cm (1 pouce) de liquide, sont classifiés comme déchets non toxiques sous la norme 40 CFR 261.7 (É.U.A.). Si jeté aux déchets dans sa forme reçue, le produit aérosol porte les codes de déchets D001 et D003 (É.U.A.). Si jeté au déchets dans sa forme de réception, le produit en vrac possède le code de déchets D001 (ÉUA).

Élimination: Les rebuts (déchets) doivent être disposés selon les législations et règles applicables sur le contrôle environnemental.

Note: L'addition de produits chimiques, le traitement de ou l'altération de ce produit de tout façon que ce soit, rend imprécise, incomplète ou inappropriée cette information sur la gestion des déchets. De plus, Les normes provinciales et locales sur la disposition des rebuts peuvent être plus restrictives que les normes et les lois fédérales.

Section 14 • Informations relatives au transport

Aérosol

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Commodité du consommateur	No. de l'ONU:	Sans objet
	Classification dangereuse:	Sans objet	Nom technique:	Sans objet
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	ORM-D déjà sur la boîte
	Groupe d'emballage:	Sans objet		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1950	Classification ADR:	2.1
	Groupe d'emballage:	Sans objet	Code de classification:	5F
	Nom et description:	AÉROSOLS, inflammable	No. d'identification	Sans objet
	Étiquetage:	2.1	Nom technique:	Sans objet
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2
	Nom d'expédition:	Aérosols	Risques subsidiaires:	2.1
	Étiquetage:	NA	Groupe d'emballage:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	P003, LP02	EmS:	F-D, S-U
	Polluant marin:	Oui	Nom technique:	Sans objet
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	Aérosols, inflammable	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	203, Y203 (Qté. Itée.)	Groupe d'emballage:	NA
	Étiquetage:	Gaz inflammable	Nom technique:	S/O

Vrac

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Non légiféré	No. de l'ONU:	Sans objet
	Classification dangereuse:	Sans objet	Nom technique:	Sans objet
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	Sans objet
	Groupe d'emballage:	Sans objet		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1993	Classification ADR:	3
	Groupe d'emballage:	III	Code de classification:	F1
	Nom et description:	Liquide inflammable, n.o.s.	No. d'identification	30
	Étiquetage:	3	Nom technique:	Naphta, d-limonène
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable n.o.s.	Risques subsidiaires:	Sans objet
	Étiquetage:	3	Groupe d'emballage:	III
	Instructions d'emballage:	P001, LP01	EmS:	F-E, S-E
	Polluant marin:	Oui	Nom technique:	Sans objet
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable, n.o.s.	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	Y344 (Qté. Itée.), 355, 366 (CAO)	Groupe d'emballage:	III
	Étiquetage:	Liquide inflammable	Nom technique:	Naphta, d-limonène

L'information sur le transport ci-haut est sujet à changement et doit être vérifiée avant l'expédition du matériel. Il est la responsabilité de quiconque offrant des matériaux dangereux pour expédition de s'assurer de la conformité avec toutes les normes applicables.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 15 • Information réglementaire

Normes fédérales américaines:

No. de rebus dangereux selon RCRA: D001, D003 (aérosols seulement)

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (CERCLA):
Aucun

Toxic Substances Control Act (TSCA):
Toutes les composantes de ce produit sont inventoriées sur la liste de TSCA et/ou en sont exemptes.

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Hazard Categories:
Relâchement soudain de la pression (aérosol seulement), danger d'incendie, danger (aigu) immédiat pour la santé, danger (chronique) à retardement pour la santé.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) sujet(s) au demande de rapport selon SARA Section 313 (40 CFR 372):
Aucune composante individuelle de la section 313 n'est présente à un niveau de 1% ou plus.

Polluant dangereux pour l'air (HAPs) section 112: Aucun

Règlementations d'états américains:

Californie: Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues par l'état de la Californie comme causant le cancer, des déformations à la naissance ou endommageant le système reproductif.

Californie et états OTC (Ozone Transport Commission): Pas pour la vente au détail. Note pour les clients dans les juridictions adoptant les normes des modèles CARB ou OTC: Ce produit est vendu à, et doit être utilisé exclusivement par les établissements fabriquant ou construisant des biens ou des commodités.

Le droit de savoir du New Jersey:


Aérosol: Esprits minéraux légers 8052-41-3 / 64742-47-8 • Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6 • 1-Propoxypropan-2-ol 1569-01-3 • Bioxyde de carbone 124-38-9 • d-Limonène 5989-27-5
Vrac: Esprits minéraux légers 8052-41-3 / 64742-47-8 • Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6 • 1-Propoxypropan-2-ol 1569-01-3 • d-Limonène 5989-27-5 • Diisopropylbenzène 25321-09-9

Règlementations internationales


Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE):
Toutes les composantes de ce produit sont incluses sur la liste intérieure des substances (LIS).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada:
Ce produit a été classifié selon les critères de dangers des réglementations sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient toute l'information requise par les réglementations sur les produits contrôlés.

Classification du SIMDUT:
Aérosol: Classe A, Classe B5, Classe D2B



Classification du SIMDUT:
Vrac: Classe B3, Classe D2B



Autres réglementations:

Ingrédients listés sous le protocole de Montréal:	Aucun
Ingrédients listés sous la convention de Stockholm:	Aucun
Ingrédients listés sous la convention de Rotterdam:	Aucun
Conforme à la norme RoSH:	Oui




FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® F-104

Date de la révision: 19 janvier 2012

Remplace: 19 mars 2009

Section 16 • Autres informations

No. de fiche du SIMDUT: 304920 Nom du responsable pour la Préparation de la fiche du SIMDUT: Elena Badiuzzi Directeur à la conformité Téléphone: +1 770 243-8800	HMIS 1996		HMIS III		Santé	 NFPA Inflammabilité Réactivité Spécial
	Santé:	1	Santé:	[1] 1		
	Inflammabilité:	2	Inflammabilité aérosol:	4		
			Inflammabilité vrac:	2		
		Dangers physiques aérosol:	2			
		Dangers physiques vrac:	0			

Note au lecteur:

Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur susnommé ni ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou de l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de l'adaptabilité de quelque matière que ce soit incombe totalement à l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que seuls ces risques existent.

Elena Badiuzzi, Directeur à la conformité
LPS Laboratories, une filiale d'Illinois Tool Works